



Saint-Charles sur-Richelieu

Une histoire de famille!

BUDGET 2019

MOT DE VOTRE CONSEIL

Il me fait plaisir, au nom du conseil, de vous présenter le budget 2019 adopté le 17 décembre 2018. C'est un budget équilibré totalisant 2 487 151 \$, soit une hausse de 95 833 \$ par rapport à l'an dernier, représentant 4,01 % d'augmentation.

Cette année, avec l'équilibrage du rôle d'évaluation, nous avons dû ajuster le taux de taxation en fonction de la variation des valeurs. Ainsi, bien que le taux de taxes diminuera pour toutes les catégories, cela ne se traduira pas automatiquement par une baisse du montant à payer. Le taux de taxes foncières incluant la taxe pour les infrastructures a donc été fixé **pour la catégorie résidentielle à 0,44 \$, pour la catégorie non-résidentielle à 0,74 \$ et pour la catégorie agricole à 0,34 \$**. De plus, **une hausse de 41,82 \$ pour les matières résiduelles** a été statuée en raison de l'augmentation du montant à payer pour les opérations de la Semec.

Concrètement, l'an dernier, pour la maison moyenne évaluée à 310 000 \$, il en coûtait toutes taxes confondues un montant de 2 233,84 \$, tandis que cette année, la même maison moyenne sera évaluée à 362 875 \$ et coûtera 2 236,27 \$ en taxes, soit une augmentation de 2,43 \$.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Marc Lavigne, maire

BUDGET 2019

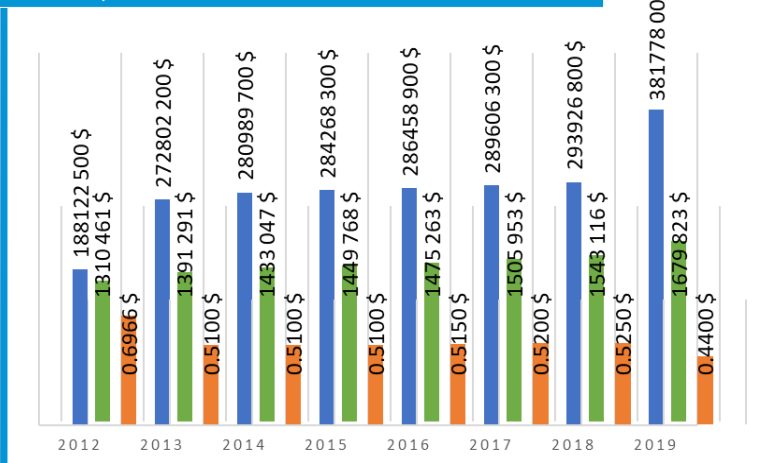
REVENUS	Budget 2018	Budget 2019
Revenus de taxes	2 078 819 \$	2 143 086 \$
Compensation	3 300 \$	5 500 \$
Services rendus	76 300 \$	87 530 \$
Droits et licences	117 500 \$	112 700 \$
Subventions et transferts	115 399 \$	138 335 \$
Total	2 391 318 \$	2 487 151 \$
DÉPENSES	Budget 2018	Budget 2019
Conseil	93 922 \$	105 839 \$
Administration	373 225 \$	453 988 \$
Sécurité publique	424 971 \$	438 562 \$
Voirie	395 822 \$	462 015 \$
Hygiène du milieu	305 368 \$	330 911 \$
Urbanisme et développement	68 656 \$	62 313 \$
Loisirs et culture	255 451 \$	254 465 \$
Intérêts et capital	365 800 \$	356 585 \$
Affectations	108 103 \$	22 473 \$
Total	2 391 318 \$	2 487 151 \$

Plan triennal d'immobilisation			
Projet	2019	2020	2021
Réfection de chemin	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Caserne	15 000 \$	1 500 000 \$	
Croissant l'Heureux	165 000 \$		
Projet lumière DELL	40 000 \$		
Achat de camionnette	40 000 \$		
Panneaux entrée de ville	4 000 \$		
Réfection aqueduc	1 000 000 \$		
Système informatique		10 000 \$	10 000 \$
325e anniversaire		10 000 \$	
Total	1 314 000 \$	1 570 000 \$	60 000 \$

TAUX DE TAXATION 2019

Taux de taxation	Taux 2018	Taux 2019
Taxe générale foncière résidentielle	0,504 \$/100 \$	0,430 \$/100 \$
Taxe générale foncière agricole	0,504 \$/100 \$	0,330 \$/100 \$
Taxe générale non-résidentielle	0,804 \$/100 \$	0,730 \$/100 \$
Taxe infrastructures	0,021 \$/100 \$	0,010 \$/100 \$
Taxe ordures	213,04 \$/unité	254,86 \$/unité
Taxe vidange de fosses	70,50 \$/unité	70,50 \$/unité

Richesses foncières, revenus et taux taxes au fil des années



	Taux 2018	Taux 2019
Règlement 277-06-002 à l'ensemble Fin : 2031	0,0302 \$/100 \$	0,0233 \$/100 \$
Règlement 277-98-010-A à l'ensemble Fin : 2023	0,0009 \$/100 \$	0,0007 \$/100 \$
Règlement. 277-06-002-1 aux bénéficiaires du service Fin : 2031	231,51 \$/unité	232,37 \$/unité
Règlement 277-06-002-2 aux bénéficiaires du service Fin : 2031	268,31 \$/unité	269,31 \$/unité
Règlement 98-010-B75 % aux bénéficiaires du service Fin : 2031	88,69 \$/unité	88,04 \$/unité

La variation des taux de taxation pour les règlements d'emprunt est due au montant à payer annuellement en capital et intérêts. Ce total est réparti selon la base de taxation prévue à la réglementation.

EN CONCLUSION

L'intégration d'un taux agricole distinct vient compenser l'augmentation des valeurs de cette catégorie.

Compte tenu de l'équilibration du rôle d'évaluation, duquel découle une augmentation importante des valeurs, et bien que le taux de taxation ait été diminué, une diminution du montant à payer en taxes n'est pas systématique.

Bien que l'ensemble du budget augmente de 4,01 %, les revenus de taxes foncières augmentent de 0,98 % seulement.

La taxation des matières résiduelles est établie en fonction des coûts nets que la municipalité doit assumer. Ces coûts sont reliés en partie aux matières envoyées à l'enfouissement. En contrepartie, plus nous récupérons et compostons, plus nous réduisons la quantité de matières enfouies et plus nous économisons ! De plus, cela augmente les redevances reliées à la performance que la municipalité reçoit. C'est donc tous ensemble que nous pouvons faire diminuer cette tarification !

Simulation	2018	2019	Différence
Valeur maison	310 000 \$	362 875 \$	
Foncière et infrastructures	1 627,50 \$	1 596,65 \$	(30,85) \$
Règlement 98-010/25%	2,87 \$	2,57 \$	(0,30) \$
Règlement 98-010-75%	88,69 \$	88,04 \$	(0,65) \$
règl. 277-06-002-1	231,51 \$	232,37 \$	0,86 \$
règl. 277-06-002-2	268,31 \$	269,31 \$	1,00 \$
Foncière règl. 277-06-002	93,60 \$	84,67 \$	(8,93) \$
Ordures	213,04 \$	254,86 \$	41,82 \$
Vidange de fosses	70,50 \$	70,50 \$	- \$
TOTAL PAR SITUATION			
Simulation propriété secteur 1	2 257,20 \$	2 259,15 \$	1,95 \$
Simulation propriété secteur 2	2 436,82 \$	2 440,42 \$	3,60 \$
Simulation paroisse	2 007,50 \$	2 009,24 \$	1,74 \$
Moyenne	2 233,84 \$	2 236,27 \$	2,43 \$